DISPOSITIF INTEGRE
INSTITUT THERAPEUTIQUE
EDUCATIF et PEDAGOGIQUE
« Les Events »
Siège Social - Administration – Direction
4 rue du Saison – 64190 RIVEHAUTE
Tél : 05 59 38 67 17 - Email : association@lesevents.fr

Procès-verbal de la réunion Conseil Social et Economique du 16 juin 2023

Présents
Pour la Direction : Mme Céline BELLANGER, Présidente.

Membres élus : Emilie GRACIET – Maxime ROSIER –– Lucie LAGISQUET – Nicolas CHABALGOITY - Béatrice SAGARDOY.

Membres invités : Mme DELARD, directrice adjointe

Membres excusés : Noëlle ETCHELAMENDY – Allande GOYHEX – A. PASSERO

Secrétaire de séance : B. SAGARDOY.

La séance est ouverte à 8h30.

- **Validation PV de la réunion du 26 mai 2023**

- **Marche de l'entreprise.**

Un état mensuel des absences est réalisé.

2ème volet des rencontres QVCT : rencontre des membres du service général le 30/06 et le 07/07 les animateurs QVCT travailleront sur l'autodiagnostic pour prévoir un plan d'action.
Proposition de Mme BELLANGER que deux membres du CSE y participent.

Rencontres des professionnels pour les changements d'affectation.
L'organigramme n'est pas encore publié, un professionnel en arrêt de travail ne connaît pas sa nouvelle affectation.

Concernant les enseignants de l'UE2, pas de changement d'affectation pour la rentrée seulement des réorganisations des heures et de l'attribution de la mission de professeurs principaux.

L'assemblée générale : mercredi 14/06/2023.

- **Point Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP)**

Pas d'accident du travail depuis la dernière réunion.

Point 1 : QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

- **Règlement intérieur du CSE : finalisation**

Plusieurs points sont à reprendre ce qui nécessitera un temps de travail supplémentaire.

- **Dans un souci d'une meilleure circulation de l'information par service, serait-il possible d'instituer une réunion trimestrielle par services animée par les chefs de service ?**

L'objectif est de transmettre les informations concernant le service à l'ensemble des professionnels mais aussi permettre des temps d'échanges et de réflexion.
Mme BELLANGER va en faire part aux chefs de service.

- **Informations sur les bilans de fonctionnement en plateformes.**

Lundi 05.06.2023 : entretien avec l'inspectrice du travail à sa demande. Elle n'est pas revenue sur le courrier anonyme mais a évoqué l'attention à porter sur les risques psychosociaux.
Un travail sur la prévention de ces risques doit être mené, notamment former des professionnels qui soient des référents.
L'inspectrice a soulevé les mises en place faites dans une démarche continue.
Le bilan de la réorganisation est abordé et elle a accompagné la Direction dans la construction du questionnaire.
Le questionnaire allie des questions reprises dans l'enquête et des questions sur les risques psychosociaux.
L'Inspectrice du travail reste disponible si nous avons besoin.
La médecine du Travail : contact de l'ergonome pour savoir où la Direction en est par rapport au questionnaire.

Réflexion menée pour garantir l'anonymat des questionnaires : est retenu le format des élections (urnes, dépouillement…).
Une note explicative sera transmise avec les questionnaires.
Dépouillement : Mme DELARD, un membre du CSE, les professionnels volontaires y assisteront.
Date retenue : lundi 03/07 à 15H00.

- **Ouverture des N.A.O : dates et contenu.**

Il reste une date programmée.

L'accord sur les dons de congés a bien avancé.

Les compensations pour le service support (service général et service administratif) et le service thérapeutique seront de trois jours.

Concernant la demande de prise en charge totale de la base de la mutuelle par l'association, cela représente un surcoût et ne sera pas possible. Des démarches auprès des mutuelles (même hors branche) vont être menées.

La prime LAFORCADE ne pourra être versée à ceux qui ne l'ont pas. Cela n'est pas possible financièrement pour l'association.

Une demande de redistribution des salaires non versés lors des grèves de ce début d'année a été formulée au bénéfice des oubliés du SEGUR.
Le principe est validé par l'association. Cependant, un questionnement est en cours sur les critères d'attribution : Prime partage de la valeur (non sujet à cotisation URSSAF) ou prime exceptionnelle (sujet à cotisation URSSAF, imposable).

<u>Point 2</u> : QUESTIONS CSSCT

- **Inspection du travail et ARS :**
  Avez-vous eu des retours de chaque instance ?

Cf. point 1 : question sur le bilan de fonctionnement en plateformes.

QUESTIONS DIVERSES.
Prochaine réunion du CSE 06/07 à 16H00.

Rivehaute, le 16/06/2023
La séance est levée à 10H30.

Béatrice SAGARDOY
Secrétaire du CSE